

**Délibérations du 08.10.2021**

*La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel dans le respect des gestes barrières.*

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du **8 octobre 2021, 9h**, en salle de Conseil, bâtiment Bélénos (BDR)

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

**Vu** le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

**Donne les avis suivants :**

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 22

Étaient présent.es :

**Collège A** : Marie DESPRES-LONNET, Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Emilie VAYRE, Vincent DI ROCCO

**Collège B** : Hervé GOLDFARB, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT

**Collège BIATSS** : Olivier DAMOUR, Flora PULCE, Hervé BRUNI

**Personnalités extérieures :**

**Usagers/ères** : Jean Baptiste BOYER, Quentin LAURISSE, Angela GOMES NUNES

**Représenté.es** : Jean-Yves AUTHIER, Isabelle BOEHM, Eve ROTHBERG, Matéo CHICHET, Clémence FROGER

**Invité.es** : Guillaume PROTIERE, Philippe POLOME, Clothilde CASTAGNE-VEZIES, Valérie ROGER-UBEDA, Clémentine TROCCON, Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE

**Invité.es permanent.es** : LOBRY Cathy, DESPRAT Valérie, CHARIGNON Stéphane, DANTHENY Agnès

AVIS				
REGLEMENT DES ETUDES DES BUT 2021/2022	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p><b>05 – Règlement des études des Licences professionnelles / BUT 2021/2022</b></p> <p>Le Bachelor Universitaire de Technologie est une licence professionnelle spécifique délivrée par un IUT, et est définie par une spécialité et un parcours au sein de celle-ci. Le parcours définit précisément le cursus. Il vise un champ d'activité, une famille de métiers identifiés et permet de répondre aux enjeux d'individualisation de la formation en lien avec le projet personnel et professionnel de l'étudiant.e.</p> <p>La formation proposée à l'IUT s'appuie sur la complémentarité entre enseignement à l'Université et activités en entreprise. Cela conduit aux</p>				

<p>spécificités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le semestre 1 et/ou le semestre 2, comprennent un stage de 6 à 7 semaines, continu ou fractionné, exécuté dans une perspective de préparation à l'alternance sous contrat de travail</li> <li>- Les semestres 3 à 6 sont exclusivement et entièrement effectués dans le cadre d'un contrat d'alternance.</li> </ul> <p>La durée du contrat d'alternance peut être modifiée dans le cadre d'aménagement spécifique, notamment lié à la formation continue, sur dérogation exceptionnelle accordée par le Conseil de l'IUT.</p> <p>Le règlement de scolarité précise les règles d'assiduité, d'évaluation, de composition des jurys et de validation.</p>				
<p style="text-align: center;">Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : <b>20</b> Vote 03 – <b>Avis favorable</b></p>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
<b>CONVENTIONS</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>NPPV</b>
<p><b>06 – Conventions</b></p> <p><u>Présentation par Arnaud DE ROCHEGONDE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avenant n°1 à la convention de partenariat avec le Théâtre des Célestins de Lyon concernant le M1 MEEF, ISPEF modifiant les dates des ateliers Voix figurant au programme de l'enseignement du Master MEEF mention Professeur des Ecoles.</li> <li>- Avenant n°2 à la convention de partenariat pédagogique concernant la LP Guide conférencier, UFR TT. L'avenant définit le calendrier 2021/22 des mises en situation de guidage des étudiant.es de la LP Guide conférencier.</li> <li>- Convention de partenariat pédagogique entre une collectivité locale et l'Université Lyon 2 concernant les stages de 2<sup>nd</sup> année de DU au sein de collectivités locales, CFMI. La collectivité accueille pendant une année universitaire un.e étudiant.e de 2<sup>nd</sup> année du CFMI de l'université Lyon 2 selon un calendrier défini afin de promouvoir l'éducation artistique en milieu scolaire.</li> </ul>				
<p style="text-align: center;">Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : <b>19</b> Vote 04 – <b>Avis favorable</b></p>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DECISIONS COMMISSION PROJET CVEC DU 5 OCTOBRE 2021</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>NPPV</b>
<p><b>07 – Décisions commission projet CVEC du 5 octobre 2021</b></p> <p>Financement de 5 projets :</p>				

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais de fonctionnement d'ADSL2 dont l'objet est de créer et d'entretenir entre les étudiant.es de l'IETL (Institut d'Études du Travail de Lyon) la solidarité et la cohésion, mais également d'assurer l'accès à la culture, plus particulièrement juridique, de ces mêmes étudiant.es.</li> <li>- Diffusion d'un film en plein air</li> <li>- Création, impression et diffusion revue IKKONS. Exposer des sujets divers concernant le cinéma et la photographie. Avec la volonté particulière de dépasser les frontières du cinéma français et américain.</li> <li>- Court-métrage étudiant.e de fiction dont l'équipe sera composée uniquement de jeunes non-professionnel.les, essentiellement étudiant.es de Lyon2. Ce projet permettra de créer un cadre dans lequel chacun.e pourra occuper un poste essentiel et s'y investir personnellement, chose habituellement impossible en étant extérieur au milieu du cinéma.</li> <li>- Participation d'un groupe de 15 étudiant.es aux Assises de la traduction littéraire à Arles, du 5 au 7 novembre.</li> </ul>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : <b>19</b> Vote 05 – <b>Avis favorable</b></p>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>				
<p>Le vote de la motion de l'UNEF, présentée à la dernière CFVU et retravaillée pour celle-ci, est repoussé au 8 novembre car les promoteurs de la motion sont absents en fin de séance.</p>				

Fait à Lyon, le 12/10/2021

**Marie-Karine LHOMMÉ**  
Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

